



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Autorité
de la concurrence



ONCURRENCE - 7 modules à l'EFB

- **Public ciblé :**
Niveau intermédiaire à expert

- **Prérequis :** il est recommandé d'avoir validé une formation en droit, 3 ans d'expérience professionnelle et des connaissances de base dans la matière traitée.

- **Evaluation :** QCM en fin de cycle permettant d'obtenir une attestation de formation

- **Tarifs* :**

Par module : 180€ TTC

Pour l'ensemble du cycle (soit les 6 modules) :
960€ TTC

Pour l'ensemble du cycle + module 7 :
1000€ TTC

* Les frais d'inscription à cette formation peuvent être pris en charge par le [FIF-PL](#)

[Programme détaillé et inscription](#)

Jeudi 10 octobre 2019 de 14h à 18h - Les ententes

Jeudi 17 octobre 2019 de 14h à 18h - Les abus de domination

Lundi 18 novembre 2019 de 14h à 18h - Le contrôle des concentrations

Jeudi 21 novembre 2019 de 14h à 18h - Les enquêtes

Mercredi 27 novembre 2019 de 14h à 18h - Les procédures devant les autorités de concurrence

Jeudi 5 décembre 2019 de 14h à 18h - La réparation des préjudices causés par les pratiques anticoncurrentielles

Lundi 9 décembre 2019 de 14h à 18h (module optionnel) - Les pratiques restrictives de concurrence

Formation ouverte à l'ensemble des barreaux, aux représentants d'entreprises même non membres du Cercle Montesquieu et aux magistrats.

4
heures
validées
par module

Jeudi 10 octobre 2019 de 14h à 18h

Module 1 - Les ententes

Intervenants :

- **Emmanuelle Claudel**, professeur à l'université Paris 2 Panthéon-Assas
- **Guillaume Perret**, rapporteur à l'Autorité de la concurrence
- **Thomas Picot**, avocat (Jeantet)

Contenu pédagogique :

- Qu'est-ce qu'une entente ?
- Ententes horizontales
- Ententes verticales
- Comment déterminer l'objet ou l'effet sur le marché d'un accord ?
- Exemptions individuelles, par catégories, principaux règlements d'exemption
- Clauses noires, clauses grises... Influence du droit des ententes sur les contrats commerciaux
- Participation à une association professionnelle ou sectorielle: quelles règles de partage des informations ? Quid du lobbying de ces associations et risques de Cartel ?

Compétences retirées :

- Maîtriser les risques et les opportunités associés à la prohibition des ententes
- Assurer la conformité d'un projet au droit des ententes

[Programme détaillé et inscription](#)

Jeudi 17 octobre 2019 de 14h à 18h

Module 2 - Les abus de domination

Intervenants :

- **Anne-Sophie Choné-Grimaldi**, professeur à l'université Paris Nanterre
- **Caroline Teyssié**, rapporteure à l'Autorité de la concurrence
- **Patrick Hubert**, avocat (Orrick, Herrington & Sutcliffe LLP)
- **Malik Idri**, avocat (Orrick, Herrington & Sutcliffe LLP)
- **Laurent Binet**, directeur juridique, EDF

Contenu pédagogique :

- Qu'est-ce qu'une position dominante, comment définir les marchés et la position des acteurs ?
- Comment caractériser l'abus ? Pratique de dénigrement d'un opérateur dominant / Abus de position dominante automatique
- Démonstration du dommage à l'économie et enjeu
- Qu'est-ce qu'un avantage sans contrepartie, un déséquilibre significatif ?
- Mesures préventives et correctrices

Compétences retirées :

- Identifier une situation de position dominante ou de dépendance économique
- Prévenir les abus
- Maîtriser les risques associés à la prohibition des abus

[Programme détaillé et inscription](#)



Lundi 18 novembre 2019 de 14h à 18h

Module 3 - Le contrôle des concentrations

Intervenants :

- **Catherine Prieto**, professeur à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, membre de l'Autorité de la concurrence
- **Wladimir Soltmann**, rapporteur à l'Autorité de la concurrence
- **Antoine Winckler**, avocat, Cleary Gottlieb Steen & Hamilton LLP
- **Luc Corbillé**, directeur juridique, Total Direct Energie

Contenu pédagogique :

- Qu'est-ce qu'une opération de concentration ? Fusion, prise de contrôle...
- Procédures de contrôle (Autorité de la concurrence et Commission européenne) : notification, déroulement, confidentialité, suspension de l'opération, gun jumping...
- Critères d'appréciation de la concentration, bilan concurrentiel
- Issue de la procédure : autorisation, interdiction, mesures de compensation, suivi de l'opération...

Compétences retirées :

- Assurer la conformité d'une opération de concentration
- Appréhender correctement le déroulement d'une procédure de contrôle et savoir dialoguer efficacement avec les autorités de concurrence
- Maîtriser les outils pour obtenir l'autorisation d'une opération de concentration

[Programme détaillé et inscription](#)



Jeudi 21 novembre 2019 de 14h à 18h

Module 4 - Les enquêtes

Intervenants :

- **Erwann Kerguelen**, rapporteur à l'Autorité de la concurrence
- **Anne-Laure-Hélène des Ylouses**, avocat (Fieldfisher)
- **Anton Carniaux**, directeur juridique, Samsung

Contenu pédagogique :

- Procédure
- Perquisitions, administratives et judiciaires, pouvoirs des enquêteurs, intervention d'autres autorités...
- Droits de la défense
- Secret des affaires
- Voies de recours

Compétences retirées :

- Connaître les différents types d'enquêtes et les pouvoirs des enquêteurs
- Maîtriser les bonnes pratiques à adopter pendant et à l'issue de l'enquête

[Programme détaillé et inscription](#)



Mercredi 27 novembre 2019 de 14h à 18h

Module 5 - Les procédures devant les autorités de concurrence

Intervenants :

- **Francesco Martucci**, professeur à l'université Paris 2 Panthéon-Assas
- **Charlotte Noury**, rapporteure à l'Autorité de la concurrence
- **Franck Audran**, avocat (Gide)
- **Hélène Vey-Morit**, avocat (Gide)
- **Frédéric Amiel**, directeur juridique, Suez

Contenu pédagogique :

- Rôle de la notification de griefs
- Spécificités des mesures conservatoires et des injonctions
- Procédures négociées : transaction, engagements et clémence
- Calcul des amendes
- Procès équitable
- Voies de recours

Compétences retirées :

- Comprendre les procédures devant les autorités de concurrence et les risques associés
- Maîtriser les mesures à mettre en œuvre avant, pendant et à l'issue de la procédure
- Comprendre les avantages des procédures négociées et disposer des outils pour les mettre en œuvre

[Programme détaillé et inscription](#)



Jeudi 5 décembre 2019 de 14h à 18h

Module 6 - La réparation des préjudices causés par les pratiques anticoncurrentielles

Intervenants :

- **Rafael Amaro**, professeur à l'université de Caen Normandie
- **Nathalie Dostert**, vice-présidente du Tribunal de Commerce de Paris
- **Pascal Wilhelm**, avocat (Wilhelm & Associés)
- **Jean-François Laborde**, expert
- **Gabriel Lluch**, directeur juridique, Orange

Contenu pédagogique :

- Actions en réparation : typologie, prescription...
- Qualification du lien de causalité
- Conflits de lois et de juridiction
- Préjudice : typologie, évaluation, « actualisation »
- Accès au dossier des autorités de concurrence
- Recours aux expertises et data room

Compétences retirées :

- Savoir préparer et gérer une action en réparation des préjudices causés par les pratiques anticoncurrentielles

[Programme détaillé et inscription](#)



Lundi 9 décembre 2019 de 14h à 18h

Module 7 (optionnel) - Les pratiques restrictives de concurrence

Intervenants :

- **Muriel Chagny**, professeur à l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
- **François de Maublanc**, président de chambre au Tribunal de Commerce de Paris
- **Joseph Vogel**, avocat (Vogel&Vogel)
- **Muriel Suarez**, directeur juridique, Coty
- **Olivier Sautel**, associé, Deloitte

Contenu pédagogique :

- Qu'est-ce qu'une relation commerciale établie ?
- Qu'est-ce qu'une rupture brutale ? Différence avec la rupture abusive. Rupture totale, rupture partielle
- Qu'est-ce qu'un préavis suffisant ?
- Qu'est-ce qu'un déséquilibre significatif ?
- Types de préjudices réparables
- Evaluation du préjudice
- Conséquences de la réforme

Compétences retirées :

- Savoir mettre fin à une relation commerciale établie en évitant la rupture
- Préparer et gérer un contentieux de rupture brutale
- Identifier, éviter ou réparer un déséquilibre significatif

[Programme détaillé et inscription](#)